

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 7/2025 du 18 juillet 2025 en mairie d'Atuona

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juillet 2025, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 11 juillet 2025 (affichage le 11 juillet 2025) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 15 heures 20 minutes dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence de Mme Joëlle FREBAULT, Maire de Hiva Oa.

### Étaient présents : 11 conseillers municipaux

- Mme Joëlle FREBAULT, *Maire* ;
- M. Aroma MENDIOLA, *1<sup>er</sup> adjoint au Maire* ;
- Mme Elvina CLARK, *2<sup>de</sup> adjointe au maire* ;
- M. Charles BONNO, *3<sup>ème</sup> adjoint au Maire* ;
- Mme Hélène-Feiautini FREBAULT, *4<sup>ème</sup> adjointe au Maire* ;
- M. Olive TEIKIOTIU, *5<sup>ème</sup> adjoint au Maire* ;
- M. Jean-Yves SCALLAMERA ;
- Mme Elisabeth TETUAVEROA ;
- Mme Monique VAATETE ;
- M. Rogatien POEVAL ;
- M. Jean-Yves BONNO ;

*Présence technique sans participer aux votes et aux débats.*

- M. Marc TARRATS, Directeur général des services ;
- M. Jean-François ADAM, Agent administratif ;

### Étaient absents avec une procuration : 3 conseillers municipaux.

- Mme TIAIHO-LE BRONNEC Alanda a donné procuration à Hélène FREBAULT ;
- Mme O'CONNOR Odette a donné procuration à Mme Elvina Clark ;
- M. TOUATEKINA Haiihapaiatehae, a donné procuration à Mme Joëlle FREBAULT.

### Étaient absents sans procuration : 5 conseillers municipaux.

- Mme KAYSER Ornella ;
- M. Yann LEBRONNEC ;
- M. Étienne TEHAAMOANA ;
- Mme Diane MOKE ;
- M. Domingo TEHAAMOANA.

Mme Elvina CLARK a été désignée secrétaire de séance.

L'appel est effectué. Le quorum est atteint.



Elle demande l'approbation du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une (1) délibération afin de répondre aux nécessités de service de la Commune. À l'unanimité, le conseil approuve la demande. Il s'agit de la délibération n°56.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2025 a été transmis aux membres du conseil municipal. Il est proposé de procéder à son approbation. Madame le Maire le soumet donc au vote des conseillers municipaux.

*La demande est adoptée par 14 voix pour (dont 3 procurations), 0 abstention et 0 contre.*

### **53. Délibération modifiant la délibération n°33/2024 du 24 juin 2024 approuvant le principe de la mise à disposition d'une assise foncière communale à la Communauté de communes des Iles Marquises.**

La délibération n°33/2024 approuvait la mise à disposition d'une assise foncière d'une superficie de 2 ha à extraire de la parcelle communale cadastrée A2611 section Atuona d'une superficie totale de 101 235 m<sup>2</sup> au profit de la Communauté de Communes des îles Marquises (CODIM) aux fins de construction d'une centrale photovoltaïque avec stockage.

Depuis l'adoption de cette délibération, les résultats des différentes enquêtes des bureaux d'étude mandatés par la CODIM ont conduit celle-ci à considérer que l'emplacement n'était pas adapté et à solliciter une autre emprise sur le domaine communal.

Il a été identifié une autre parcelle, cadastrée A2985 section Atuona d'une superficie totale de 42ha 48a 84ca, sur laquelle sera implantée la centrale photovoltaïque pour une superficie utile au projet de 4 ha.

*La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 14 voix pour (dont 3 procurations), 0 abstention et 0 contre.*

### **54. Délibération modifiant la délibération n°42/2025 relative à la rénovation des équipements sportifs communaux, et actualisant le plan de financement du plateau sportif extérieur d'Atuona.**

Par délibération n°42/2025 en date du 20 mai 2025, le Conseil municipal a approuvé le programme global de rénovation des équipements sportifs de la commune.

Dans ce cadre, la commune précise le contenu technique et financier de la rénovation du plateau sportif extérieur d'Atuona, représentant une surface totale de 2 280 m<sup>2</sup>. Ce chantier sera réalisé en partie en régie, avec l'appui du RSMA d'Atuona dans le cadre d'un chantier pédagogique et se déroulera en trois phases :

- drainage et préparation de la surface,
- pose d'un revêtement sportif de type Flexipads,
- pose des équipements de jeux.

Le coût global TTC de cette opération est désormais arrêté à 28 105 328 Fcfp TTC, dont 26 767 059 Fcfp TTC éligibles à une subvention dans le cadre du programme ANS.

*La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 14 voix pour (dont 3 procurations), 0 abstention et 0 contre.*



**55. Délibération attribuant une délégation de fonction à un adjoint au maire en matière d'embellissement de la commune.**

L'embellissement du village, au sens large, constitue une priorité d'action de la municipalité. Il s'agit à la fois de renforcer l'attractivité de la commune, de valoriser ses paysages et son identité, et d'améliorer le cadre de vie quotidien des habitants.

Les actions engagées dans ce domaine — plantations d'arbres, entretien des espaces publics, embellissement des entrées de village, réhabilitation ou nettoyage de certains sites — nécessitent un pilotage régulier et une coordination de terrain.

Dans ce cadre, il est proposé de confier à Monsieur Olive TEIKIOTIU, adjoint au maire déjà en charge du développement du secteur primaire, de l'élevage et de la pêche, une délégation de fonction spécifique pour l'embellissement de la commune. Cette délégation lui permettra de suivre les projets, de mobiliser les moyens communaux et de contribuer à la mise en œuvre des orientations définies par la municipalité, en lien avec les services et sous l'autorité du maire.

*La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 13 voix pour (dont 3 procurations), 0 abstention et 0 contre.*

**56. Délibération approuvant les décisions modificatives apportées au budget Principal de l'exercice 2025 de la Commune de Hiva Oa – DM02BP-2025.**

Le Maire rappelle que c'est au conseil municipal de décider et d'approuver toutes modifications des crédits inscrits au budget communal. Cette délibération propose deux nouvelles opérations d'investissement pour notre commune. La première, « Embellissement et éclairage piétonnier », vise à rendre nos espaces publics plus agréables et sécurisés, améliorant ainsi le bien-être et le sentiment de sûreté de nos concitoyens. La seconde opération, « Ateliers relais », répond à un besoin essentiel des artisans de l'île. Elle leur offrira des locaux adaptés et dédiés pour pratiquer leur art (sculpture, confection d'objets végétaux, etc.). Ce soutien direct à l'artisanat local stimulera notre économie de proximité et renforcera l'attractivité culturelle de la commune.

La proposition du texte vise à la fois à améliorer le cadre de vie au sein de la commune et à soutenir activement l'artisanat.

Les décisions modificatives DM02BP-2025 suivantes à apporter au Budget Principal exercice 2025 sont ainsi décomposées :

| <b>Imputation</b>   | <b>Dépenses en +</b> | <b>Dépenses en -</b> |
|---|----------------------|----------------------|
| Opération 202515 Embellissement et éclairage piétonnier - imputation 2315 | + 10 000 000         |                      |
| Opération 202510 Travaux de voirie – imputation 2151                      |                      | -10 000 000          |
| Opération 202516 Ateliers relais – imputation 2031                        | + 10 000 000         |                      |
| Opération 202501 Musée – Construction – imputation 2313                   |                      | -10 000 000          |

*La proposition de délibération est soumise au vote et est adoptée par 14 voix pour (dont 3 procurations), 0 abstention et 0 contre.*



## Questions diverses

Aucune autre question ou observation n'est soulevée. Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 16h02.

*Toutes les délibérations peuvent être consultées sur l'application de téléphone mobile IntraMuros.*

